



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 10 avril 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
45	57

Date de convocation

4 avril 2024

**Commande publique -
Lancement de la consultation
pour les travaux
d'assainissement Route des
creux à Gervans**

**N° de la délibération
2024-194**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 10 avril 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Chantal BUSCHE, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Denis DEROUX, Mmes Amandine DEYGAS, Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, M. Jean-Louis MORIN, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Paul BARBARY (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. David BONNET (pouvoir à M. Patrick CETTIER), Mme Christèle DEFRANCE (représentée par sa suppléante Mme Brigitte GIACOMINO), M. Yann EYSSAUTIER (pouvoir à M. Jean-Louis MORIN), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Amandine DEYGAS), Mme Marie-Claude LAMBERT (pouvoir à Mme Isabelle POUILLY), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Jean-Michel MONTAGNE (représenté par sa suppléante Mme Chantal BUSCHE), Mme Agnès OREVE (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à sa suppléante Céline BELLE), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à M. Pascal BIGI), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Mélanie DONGEY, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, Mme Sandrine PEREIRA, Mme Ingrid RICHIOUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN. Mme Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2123-1 1°,

Vu la délibération n°2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant qu'il convient de renouveler le réseau d'assainissement de la route des Creux situé sur la Commune de Gervans afin d'améliorer le fonctionnement du réseau sur la route des Creux et la rue du Rhône et ce, avant les travaux de requalification des espaces publics envisagés par la Commune de Gervans ;

Considérant que lesdits travaux s'inscrivent dans le schéma directeur d'assainissement réalisé en 2018 ;

Considérant qu'il convient de lancer une consultation pour le renouvellement du réseau EU route des Creux et création d'un déversoir d'orage rue du Rhône selon le programme de travaux suivant (toutes tranches confondues) :

- Création d'un nouveau collecteur en PVC 200 CR16 sur 325 ml avec 15 regards de visites diamètre 1000 mm, reprise de 16 branchements,
- Création d'un déversoir d'orage dans un regard existant ;

Considérant qu'au regard de l'estimation des travaux évaluée à 164 279 € HT (toutes tranches confondues), il est proposé de lancer une consultation selon une procédure adaptée et comportant les caractéristiques substantielles suivantes :

- Marché de travaux sans allotissement car les prestations ne permettent pas l'identification de prestations distinctes
- Marché comportant une tranche ferme et 2 tranches optionnelles :
 - Tranche Ferme : EU route des Creux
 - Tranche optionnelle 1 : EU Route des Creux (Nord)
 - Tranche optionnelle 2 : EU Rue du Rhône
- Durée du marché : à compter de sa notification jusqu'à la fin du délai de garantie de parfait achèvement des travaux.
- Critères d'analyse des offres : 60% prix / 40% valeur technique

Considérant l'avis favorable du bureau du 27 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- DE VALIDER le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales du contrat,
- D'AUTORISER le lancement de la consultation selon une procédure adaptée,
- D'AUTORISER le Président à signer le marché et les avenants éventuels ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 10 avril 2024.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 007-200073096-20240410-DELIB_2024_194-DE

